



Nicolas Schmit,
Commissaire européen
à l'Emploi et aux Droits sociaux,

© European Commission

« Plus que jamais, nous avons besoin d'une réponse européenne et solidaire »

L'Union européenne a adopté fin juillet un plan de relance massif visant à atténuer les effets dévastateurs de la crise du Covid sur les États. Commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux, Nicolas Schmit revient sur les nombreux enjeux de cet accord historique, marqué du sceau de la solidarité.

Union Sociale : Quelles sont les grandes leçons de la crise sanitaire inédite que nous traversons à l'échelle de l'Union européenne ?

Nicolas Schmit : Cette crise nous apprend tout d'abord l'importance de s'appuyer sur des services publics forts. Tous les États de l'Union qui ont pu compter sur un système de santé performant ont pu traverser la crise sanitaire dans de bien meilleures conditions. Depuis le début de cette pandémie, l'État a joué un rôle central et cet épisode met en valeur à

quel point un système uniquement dominé par la logique du marché apparaît fragile. L'histoire nous montre également que la coopération européenne va prendre une importance fondamentale pour gérer toutes les conséquences de la crise, tant sur le plan sanitaire qu'économique ou social. Plus que jamais, nous avons besoin d'une réponse européenne et solidaire.

Union Sociale : Cette crise aura, dans les années qui viennent, de nombreux impacts sur le plan

social. Quelle sera l'ampleur des dégâts au sein des différents pays de l'Union ?

Nicolas Schmit : Il s'agit d'un cataclysme généralisé qui touche sans exception tous les États de l'Union, même si la crise a frappé certains pays de manière beaucoup plus profonde que les autres. De la même manière, au sein d'un même État, les situations ont été très variables selon les catégories sociales. Les habitants relevant de la politique de la Ville, vivant dans de petits logements, ont traversé la

crise de manière bien plus difficile que les catégories les plus favorisées. Partant de ces différents constats, il faut bien avoir conscience que la crise a contribué à largement aggraver des inégalités déjà préexistantes auxquelles il faudra rapidement s'attaquer pour que la situation sociale ne dégénère pas. Les jeunes, par exemple, constituent une population à laquelle il faudra être particulièrement attentif. Si ces derniers ont fait face à la crise sanitaire dans de bien meilleures conditions que les plus âgés, ils seront beaucoup plus vulnérables face à la crise sociale qui se prépare, notamment dans le domaine de l'emploi.

Union Sociale : Quelle est la valeur historique du plan de relance massif adopté le 21 juillet par le Conseil européen ?

Nicolas Schmit : Il y aura bien un avant et un après cet accord qui est tout à fait inédit et marquera sans doute l'histoire de l'Union européenne. Contrairement à la crise de 2008 qui, malgré les différents mécanismes de soutien, avaient laissé les États les plus touchés faire face seuls, ce plan de relance incarne une approche basée sur la solidarité. Le coût social de la crise que nous venons de traverser a été énorme pour les États de l'Union. Dès lors, ce n'est qu'ensemble et solidairement que nous pourrons faire face, en créant les conditions pour répondre collectivement à l'immense défi qui nous attend.

Union Sociale : Le compromis adopté vous semble-t-il convenable ? Quels sont vos points de satisfaction et vos regrets ?

Nicolas Schmit : Comme vous le soulignez, cet accord résulte d'un compromis, d'une discussion entre des États membres de l'Union qui avaient des points de vue différents sur certains sujets. Bien évidemment, nous aurions aimé que la part de dons au regard de la part de prêts soit plus importante dans le montant de ce plan. De la même manière, la conditionnalité des aides au respect de l'État de droit a été abor-

dée mais par encore véritablement formalisée. Pour autant, il faut considérer que cet accord est un compromis de progrès car il marque une étape dans le développement des politiques européennes qui seront désormais marquées par le sceau de la solidarité entre les membres de l'Union.

Union Sociale : Quelle sera la marge de manœuvre des États bénéficiaires pour gérer ces fonds ?

Nicolas Schmit : L'Europe n'est pas une entité centralisée qui dicte aux États les politiques qu'ils doivent mener, mais si nous souhaitons nous inscrire dans une perspective de solidarité, il convient de se fixer un certain nombre de priorités communes, que ce soit dans le domaine de l'environnement, de l'emploi, notamment des jeunes, mais également en matière de respect des droits fondamentaux. Nous



devons faire en sorte, en élaborant les outils nécessaires pour atteindre cet objectif, que les sommes issues de ce plan de relance soient utilisées dans une logique de coopération européenne avec des axes communs qui devront être clarifiés dans les prochains mois.

Union Sociale : L'octroi de ces aides peut-il être soumis au respect par les États bénéficiaires ▷

Un accord historique

Les chefs d'État et de gouvernement européens se sont finalement mis d'accord le 21 juillet, sur le plan de relance qui doit les aider à affronter les conséquences ravageuses de la pandémie de Covid-19. Sans doute historique, cet accord est inédit par son ampleur. Première révolution : pour se procurer les 750 milliards d'euros qu'elle prévoit d'affecter à la relance, la Commission va s'endetter au nom de tous les pays membres. Deuxième révolution : cette dette commune sera d'abord un outil de solidarité. En effet, sur les 750 milliards d'euros affectés au plan de relance, 360 milliards seront prêtés aux États membres qui le souhaitent mais ils devront rembourser ces sommes et 390 milliards leur seront transférés d'ici à 2023, sous forme de subventions qui, elles, seront remboursées par les Vingt-Sept. L'argent, qui viendra abonder le budget communautaire, doit aider en priorité les pays les plus touchés par la crise, comme l'Italie, l'Espagne, ou dans une moindre mesure la France, et il sera distribué selon une clé de répartition tenant compte d'éléments structurels de ces économies, ainsi que de l'ampleur de la récession qui sera constatée. La France pourra disposer de 40 milliards d'euros de subventions. Cette somme lui permettra de financer en partie son propre plan de relance de 100 milliards. L'Espagne aura droit à une soixantaine de milliards et l'Italie à quelque 70 milliards.

Il est prévu que les pays bénéficiaires du plan présenteront au préalable un programme de réformes et d'investissements jusqu'en 2023. Celui-ci devra être compatible avec les priorités de l'Union (transitions climatique et numérique) et prévoir des réformes structurelles. Il devra aussi être validé par la Commission, ainsi que par les États membres, à la majorité qualifiée. En revanche, le conditionnement de ces aides au respect des droits fondamentaux n'a pas été retenu à court terme. De la même manière, et c'est un regret de nombreuses associations du secteur, aucun fléchage n'a été décidé à destination des plus vulnérables.

▷ de certains droits fondamentaux, notamment les droits sociaux directement issus du Socle européen des droits sociaux, adopté en novembre 2017 ?

Nicolas Schmit : Le respect des droits fondamentaux et de l'État de droit est essentiel dans l'Union. Le Conseil européen a souligné cela dans l'accord et a retenu un dispositif pour décider rapidement en cas de manquement. Concernant les droits sociaux, plusieurs dispositifs sont en cours d'élaboration pour que ces derniers ne soient pas oubliés. Pour atteindre cet objectif, il faudra bien évidemment nous appuyer sur l'existant et notamment sur le Socle européen de 2017. De nombreux domaines sont évidemment visés comme l'égalité femmes-hommes, l'emploi des jeunes, la formation ou encore les services sociaux d'intérêt général. Il convient que les États cessent de percevoir toutes ces dépenses sociales comme une charge, mais les appréhendent plutôt comme une forme d'investissement qui doit favoriser la résilience sociale dont nous avons aujourd'hui besoin.

Union Sociale : Quelle sera la part de ces subventions ou emprunts consacrée à l'aide aux plus démunis ?



© European Commission

« Il convient que les États cessent de percevoir toutes ces dépenses

sociales comme une charge, mais les appréhendent plutôt comme une forme d'investissement. »

« Cet accord ne tient pas assez compte de la situation des plus exclus. »

Vice-président d'EAPN, Richard Delplanque juge que l'accord obtenu par l'Union européenne n'est pas suffisant et milite pour plus de convergence sur le plan social.

« Même s'il est sans doute historique, ce plan de relance va avant tout permettre aux États de redresser la barre sur le plan économique. Il ne tient pas suffisamment compte de la situation des plus modestes et des aides directes dont ils devraient bénéficier. En ce sens, cet accord est encore largement insuffisant pour répondre à la crise sociale que traverse l'Europe. Il est aujourd'hui plus qu'urgent de mettre fin à la concurrence que se livrent les États sur le terrain social, en mettant, par exemple, fin à la directive sur les travailleurs détachés qui favorise le *dumping* social. De la même manière, il faut absolument réfléchir à la mise en place d'un système de santé commun accessible à tous afin que, même les plus vulnérables, puissent se soigner dans des conditions normales. Enfin, la mise en place d'un revenu minimum digne à l'échelle de l'Union paraît incontournable. C'est l'un des objectifs du Socle européen des droits sociaux de 2017 que nous continuerons à défendre dans les prochains mois lors de la mise en œuvre du plan de relance adopté le 21 juillet dernier. »

Nicolas Schmit : Il est encore trop tôt pour le dire, d'autant que de nombreux dispositifs existent déjà pour atteindre cet objectif. Rappelons par exemple que 25 % du budget du Fonds social européen sont consacrés à la lutte contre l'exclusion. Cela étant dit, pour la Commission, la lutte contre la grande pauvreté ne passe pas uniquement par de l'aide aux plus modestes, mais également par des politiques ambitieuses en matière d'emploi, de logement, d'éducation, de jeunesse et ceci pour prévenir la reproduction des inégalités. Il convient donc d'avoir une approche globale, en s'appuyant sur des leviers très divers pour sortir de nombreux Européens de la spirale de la pauvreté. Le plan de relance récemment adopté doit nous y aider.

Union Sociale : L'adoption de ce plan, signe de la solidarité entre les États européens, peut-elle constituer une étape forte pour une Europe sociale et un système

de protection sociale convergent entre les États membres de l'Union ?

Nicolas Schmit : L'adoption de ce plan doit nous permettre d'aller vers plus de convergence économique. Il s'agit d'une première étape, mais à moyen terme, nous ne pourrions faire l'impasse d'une certaine convergence sociale, en adoptant par exemple un salaire minimum ou des *minimas* sociaux équivalents dans chacun des États membres. Nous ne pourrions jamais construire une Europe solidaire si nous maintenons une concurrence aussi importante qu'aujourd'hui sur le plan social. Le plan de relance commun doit nous permettre de réfléchir ensemble aux moyens d'atténuer toutes ces inégalités pour aller vers plus de cohésion sociale au sein de chaque État membre, mais aussi à l'échelle de l'Union tout entière. ●

Propos recueillis par
Antoine Janbon